



DEMANDE D'ACTE

Demande d'acte de naissance, mariage ou décès, avec ou sans filiation. Le service de l'état civil de la mairie ne peut fournir que des actes d'état civil établis à Clamart.

DÉMARCHES EN LIGNE

DEMANDE D'ACTE

- > Je demande un acte d'état civil [↗](#)
- > Je demande la rectification d'un acte d'état civil [↗](#)



Les démarches d'état civil - naissances, PACS, mariages, décès, livrets de famille - peuvent se réaliser uniquement à l'espace d'accueil Clamart et Vous à l'Hôtel de Ville (place Maurice Gunsbourg).

Qui est concerné ?

- › Les personnes nées à Clamart qui sont majeures ou émancipées.

Qui peut faire la demande ?

- › Pour la copie intégrale ou l'extrait avec filiation, le titulaire de l'acte ou un ayant droit en lien de filiation directe (mère, père, grands-parents) ou une personne autorisée par le juge des tutelles ou un notaire ou un avocat qui justifie de l'autorisation de consulter les actes ou de se faire délivrer des actes

Comment peut-on faire une demande ?

Il est également possible d'effectuer votre demande en vous rendant directement à l'espace d'accueil Clamart et Vous à l'Hôtel de Ville (place Maurice Gunsbourg) ou en mairie annexe du Pavé Blanc, 5 rue d'Auvergne.

Munissez-vous des pièces suivantes (originaux) :

- › CNI ou Passeport ou Titre de séjour + le livret de famille si le demandeur est un ayant droit en lien de filiation directe
- › Généalogiste : fournir une carte professionnelle + une autorisation du parquet
- › Avocat ou Notaire : demande par écrit avec tampon et en-tête de leur office
- › Tuteur : documents remis par le Tribunal (jugement)

Attention les actes de naissance ont une validité de 3 mois.



Si vous êtes né(e) à Clamart, plus besoin de fournir d'acte pour votre demande de passeport ou de carte d'identité : la vérification de vos données d'état civil est désormais dématérialisée. Vous pouvez effectuer directement une **pré-demande de titre d'identité ou de passeport en ligne sur le**

[site de l'ANTS](#) 

À LA UNE



DÉMARCHES
**ZONE DE
STATIONNEMENT
RÉGLEMENTÉE**
: les
abonnements
arrivent à
échéance



ELECTIONS, DÉMARCHES
**Inscriptions sur
les listes
électorales**



 **hauts-de-seine**
LE DÉPARTEMENT

DÉMARCHES, CITOYENNETÉ
**Toutes les
questions sur
les élections
départementales**

 **TOUTES LES ACTUALITÉS**

À LIRE AUSSI



IDENTITÉ (Passeport et Carte Nationale d'Identité)

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



ÉLECTIONS

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



AUTRES DÉMARCHES

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



<https://www.clamart.fr/fr>



<https://www.clamart.fr/fr>

MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA
MER. : 17h30 - 19h
VEND. : 17h30 - 19h
SAM. : 9h - 12h30